

CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 12/07/2022

Origine du contrôle : Contrôle périodique

Coordonnées du service en charge du contrôle

SPANAC CCVH Antenne de MONTIGNAC
3 avenue de Lascaux - 24290 MONTIGNAC
Tél : 05 53 51 70 72 / Mail : c.guilloteau@cc-vh.fr - m.laval@cc-vh.fr

Habitation

Adresse : 127 Chemin de Chaillac
Code postal : 24290 Commune : SERGEAC
Référence cadastrale de l'habitation : ZK 16

Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : Monsieur et Madame DUBOIS Christian et Denise
Adresse principale : 262 Route des Chênes Verts
Code postal : 24290 Commune : SERGEAC

Occupant

Civilité, Nom, Prénom :

Personne rencontrée

Civilité, Nom, Prénom : Propriétaire

Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : Location à l'année
Date de réalisation de la filière ANC : inconnue
Nombre de chambre(s) : 2
Nombre de pièce(s) principale(s) : 3
Nombre Equivalent Habitant : 3 EH
Nombre de logement(s) : 1

Commentaires :

Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : 5885 m²
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? Oui Non
Commentaires :

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ? Oui Non
o Est-il destiné à la consommation humaine ? Oui Non
o Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : Oui Non ?
o Est-il déclaré ?

Commentaires :

Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière	Volume inférieur à 20 EH
Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche	Filière agréée <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
Dispositif(s) annexe(s)	
<input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input type="checkbox"/> Préfiltre(s)
<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Commentaires généraux :</i>	

Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires :	Ecoulement superficiel
Origine des effluents Commentaires :	Eaux usées domestiques

Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Commentaires :	

Le prétraitement : Fosse septique

Volume en m ³ : environ 1,5 m ³	
Matériaux : Béton	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ?	Non
Si oui lesquels :	
Etat de corrosion :	
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?	Non
Taux d'accumulation des boues : <50 %	
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Oui
<p><i>Commentaires :</i> La vidange de la fosse septique doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse https://www.cc-valleedelhomme.fr/ , rubrique « Assainissement »).</p>	

Le bac à graisses

Volume en L	environ 120 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux ménagères
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Non
Hauteur des graisses :	
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ?	?
Si oui, préciser :	
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Non
<p><i>Commentaires :</i> D'après le volume indiqué, le bac dégraisseur est notablement sous dimensionné - à remplacer. Il est nécessaire de l'ouvrir afin de pouvoir vérifier son état. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).</p>	

La ventilation

Diamètre en mm	100 puis 40 puis gouttière mm
Type de ventilation	Secondaire
Equipements	Absence
Fonctionnement correct de la ventilation ?	?
Si non, préciser ::	
Remontée au faîtage ?	Non
Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ?	Non
<p><i>Commentaires :</i> En cas de réhabilitation, remplacer la ventilation secondaire selon les normes en vigueur (diamètre 100 mm, en hauteur et avec un extracteur statique ou éolien).</p>	

Le rejet

Type de rejet	Surface
Lieu de rejet prévu ou actuel	Sur la parcelle
Nature des eaux rejetées	Eaux usées prétraitées
Etat de l'exutoire ?	Végétation
<p><i>Commentaires :</i> Le propriétaire a indiqué que les eaux usées se rejetaient sur une parcelle, de l'autre côté de la route. Absence de traitement - mettre en place un traitement adapté en fonction de la filière choisie, des contraintes du terrain et de la capacité d'accueil du bâtiment.</p>	

Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input checked="" type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut

AVIS DU SPANC

AVIS

Non conforme à réhabiliter

Commentaires : Vu l'arrêté du 27 avril 2012 l'installation est considérée comme présentant un défaut de sécurité sanitaire (contact possible avec des eaux usées non traitées). L'assainissement doit être mis en conformité avec la réglementation en vigueur dans un délai de 4 ans.

Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.

Travaux à réaliser :

- Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur.
- Remplacer le bac dégraisseur. Ouvrir et vérifier l'état de celui existant.
- Modifier la ventilation secondaire.

Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.

Rappel : Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau). L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).

Le Président, Philippe LAGARDE

VICE-PRÉSIDENT
EN CHARGE DU SPANC

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Homme

Schéma de principe de votre installation d'assainissement non collectif

Cette représentation a un but informatif, elle est basée sur les éléments constatés sur le terrain et les explications du propriétaire.
Ce schéma ne saurait engager la responsabilité du service.

Propriétaire : Monsieur et Madame DUBOIS Christian et Denise

Date du contrôle : 12/07/2022

Commune
Adresse de l'habitation contrôlée

SERGEAC
127 Chemin de Chaillac

Référence cadastrale

ZK 16 ZK 16

